

faire quelque chose pour lui, l'aider à faire venir ici son enfant, un père ou une mère âgée, ou un autre proche parent. Le ministre sait bien que j'ai correspondu assez fréquemment avec son ministère au sujet de certains de ces cas.

Quand les parents en question ont pu arriver jusqu'à Hong-Kong, ils semblent rencontrer, par suite de l'état de choses qui règne dans ce pays, des difficultés particulières, lorsqu'il s'agit d'en sortir pour se rendre au Canada. Je sais que depuis l'abrogation de la loi sur l'immigration chinoise, le nombre des Chinois arrivés au Canada a augmenté et qu'on a élargi les catégories de parents qu'on peut faire venir, de façon à permettre l'entrée au Canada aux maris, aux enfants non mariés âgés de moins de dix-neuf ans, et, dans certains cas, de moins de 21 ans, ou même, ainsi que l'a indiqué le député de Fort-William, dans des circonstances très particulières, à des enfants âgés de moins de vingt-cinq ans; toutefois, le nombre des enfants dont l'âge varie entre 21 et 25 ans et qui ont pu venir au Canada, est extrêmement restreint.

Lorsque j'ai parlé de la question, il y a quelques années, le ministre a dit qu'une des principales difficultés était l'insuffisance numérique du personnel au bureau de Hong-Kong. On aurait, certes, déjà dû remédier à cet état de choses, et il devrait maintenant y avoir un personnel suffisant pour s'occuper des réfugiés qui ont atteint Hong-Kong. Toutefois, d'après le tableau inséré hier au *hansard* (page 4587), le nombre de Chinois admis au pays comme immigrants a diminué de 300 l'an dernier. On en avait admis 2,697 en 1951, à comparer à 2,313 pour l'année civile 1952. Je conviens que ces chiffres se comparent très avantageusement avec ceux de 1949, par exemple, alors qu'on n'en avait accepté qu'environ 794 au pays.

Les Chinois du Canada, surtout ceux de l'île Vancouver, ont pourvu depuis des années, à l'entretien de leurs parents qui ont pu se rendre à Hong-Kong. Ils leur envoient de fortes sommes. Ils ont également fait parvenir de l'argent par des moyens détournés à leurs parents qui demeurent encore en Chine continentale; cependant, ils ont l'impression que leurs parents ne reçoivent pas tout l'argent qu'ils tâchent de leur faire parvenir. Ils sont d'avis qu'il existe un régime d'extorsion ou de chantage qui contraint les Chinois à faire des dons considérables avant de pouvoir toucher les fonds que leurs parents du Canada leur font parvenir.

Quant aux malheureux qui ont atteint Hong-Kong, ils s'y trouvent tout simplement en plan. Dans bien des cas, ils sont incapables

de retourner dans leur village natal qui se trouve en Chine communiste, parce qu'ils mettraient ainsi leur propre vie en danger. Je ne mentionnerai pas de cas particuliers, vu que j'en ai fait part au ministre et aux hauts fonctionnaires de son ministère; mais il me semble qu'on aiderait beaucoup ces gens si, durant cette période de tension, on prenait des mesures en vue de permettre à un plus grand nombre de proches parents de venir au Canada et si les exigences n'étaient pas si sévères en ce qui a trait aux règlements.

Je sais qu'en certains cas, non seulement des parents chinois, mais des patrons de race blanche de l'île Vancouver ont présenté des déclarations sous serment attestant que des enfants étaient nés à certaines dates. Malheureusement, lorsque le particulier s'est présenté au bureau de Hong-Kong, il n'a pu obtenir de permis parce qu'il lui était très difficile de prouver qu'il était l'enfant du parent qui avait demandé son admission au Canada et de répondre à quelques-unes des questions qu'on lui posait au sujet de parents habitant la Chine, oncles et autres.

La question de l'âge se présente maintes et maintes fois. On fait encore prendre des radiographies et, très souvent, elles n'établissent ni ne confirment l'âge que donnent les requérants. Par suite d'une mauvaise alimentation des enfants, au cours des vingt dernières années, on pense que leur développement osseux n'a pas été normal. Je plaide donc la cause de nos citoyens canadiens d'origine chinoise, qui sont des citoyens loyaux, et je demande instamment qu'on leur accorde un peu plus de latitude afin qu'ils puissent faire venir leurs proches parents au pays. On devrait au moins accorder le bénéfice du doute à l'enfant qui fournit des preuves satisfaisantes au bureau de Hong-Kong.

La situation est dans une large mesure la même dans le cas des citoyens du pays qui viennent des Indes orientales. On leur a accordé les droits de citoyenneté mais ils ne jouissent pas de tous les droits de la citoyenneté lorsqu'il s'agit de faire venir au pays leurs proches parents. Ces personnes sont assez nombreuses dans les environs de Victoria. Ils ont joué leur rôle dans la vie économique et culturelle de la Colombie-Britannique. Ce sont des citoyens laborieux, qui respectent la loi, et ils sont profondément attristés de ne pas pouvoir faire venir au pays leurs proches parents.

On a établi, je crois, certains contingents. Je ne suis pas sûr du nombre exact, mais je crois qu'il est de 200 à 250 personnes dans le cas de l'Inde et du Pakistan. J'ai remarqué que d'après le tableau consigné au han-